



INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

ARRÊTÉ 2019-01

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques ayant le statut d'établissement public rattaché à une université ;

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Marc Frangi pour viser les autorisations accordées pour la réalisation de périodes d'observations relatives aux étudiants inscrits en 5^e année du diplôme de l'IEP, spécialité Carrières publiques ou au Centre de préparation à l'administration générale de l'Institut d'Études politiques de Lyon.

Article 2 : La présente décision prend effet le 1^{er} janvier 2019.

Article 3 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Lyon le 4 janvier 2019

Le directeur de l'IEP de Lyon

Renaud PAYRE

